



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 octobre 2022, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement 324-2022 décrétant la rémunération des élus(es) et abrogeant le règlement 294-2018.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 5^e jour d'octobre 2022.

Maryse Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, greffière-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 h et 13 h, le 7^e jour du mois de septembre 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir : *Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 5^e jour d'octobre 2022

Maryse Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière